



SFM

Swiss Forum for Migration
and Population Studies

SFM Studies #93

Jamila Berkaoui et Fatima Zahrae Ghatous

Étude des systèmes de protection, d'accès à l'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en mobilité au Maroc

Octobre 2025



unine
Université de Neuchâtel



HELVETAS



Terre des hommes
Aide à l'enfance.

Mandants

Helvetas et Terre des Hommes Lausanne

Avec le soutien de la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Confédération suisse

Le contenu reflète l'opinion de l'équipe de rédaction.

Auteurs

Jamila Berkaoui, étude de cas à Oujda

Fatima Zahrae Ghatous, étude de cas à Rabat

© 2025 SFM

DOI : 10.35662/unine-sfmstudies-93

**Université de Neuchâtel, Institut SFM, Rue A.-L. Breguet 2, 2000 Neuchâtel
+41 32 718 39 20, secretariat.sfm@unine.ch, www.migration-population.ch**

Résumé

La question de la protection, de l'accès à l'éducation et des opportunités socio-économiques des enfants et des jeunes en mobilité (EJM) en Afrique de l'Ouest et du Nord demeure largement sous-étudiée. Davantage d'études sont nécessaires, notamment axées sur des changements systémiques des droits et des services existants aux niveaux local, régional et national. Elles sont essentielles pour prendre en compte et améliorer l'accès aux services pour ces EJM et favoriser leur autonomisation.

Dans ce contexte, une étude sur les EJM au Maroc a été effectuée à Rabat et Oujda comme dans quatre autres pays (Guinée, Mali, Niger et Tunisie). Le cadre juridique en place englobe plusieurs facteurs qui protègent les EJM vulnérables mais, en réalité, la mise en œuvre des dispositifs d'inclusion est loin d'être complète. Grâce à des méthodes qualitatives, les études de cas soulignent une grande diversité des profils de ces personnes en mobilité. La situation des EJM marocains est différente de celle des personnes qui viennent d'autres pays, notamment dans l'accès à l'éducation et aux services de santé. La perception de la population sur les premiers est moins stigmatisante qu'en ce qui concerne les derniers. Pour les EJM originaires d'autres pays, le Maroc est souvent une étape vers l'Europe, même si beaucoup n'y arrivent pas et restent longtemps dans des situations temporaires et vulnérables. Le grand nombre d'acteurs présents au Maroc permet que les EJM ne soient pas capturés et laissés à eux-mêmes. Le rapport souligne le rôle crucial joué par les ONG nationales et internationales pour fournir des prestations, notamment en matière de sécurité, d'alimentation, d'hygiène et de soins médicaux. Cependant, ces organismes sont souvent débordés, faisant face à une demande croissante et à des ressources limitées, exposant les migrants et les migrantes à des conditions de vie précaires, même lorsqu'ils ou elles relèvent du domaine de l'asile. Une collaboration inter-organisationnelle mieux coordonnée est nécessaire, y compris entre acteurs publics et privés. De plus, les procédures administratives restent particulièrement difficiles d'accès pour les EJM venant d'autres pays.

Table des matières

1	Introduction	7
1.1	Contexte de la migration	7
1.2	Cadre de recherche : deux études de cas à Rabat et Oujda	8
1.3	Méthodologie	9
1.4	Contraintes et limites	11
2	Cadre juridique, politique et stratégique	13
2.1	Traités et accords internationaux	13
2.2	Arsenal juridique national : la constitution	14
2.3	Les lois	15
2.4	Plans et stratégies	15
2.5	Le pouvoir judiciaire et les statuts migratoires	16
3	Parcours et profils des EJM	17
3.1	Diversité des situations migratoires à Rabat	17
3.2	Mineurs non accompagnés à Oujda	18
3.3	Demandeurs d’asile et réfugiés	19
3.4	Étudiants	19
4	Principaux acteurs	20
4.1	Acteurs internationaux	20
4.2	Acteurs nationaux : institutions étatiques	20
4.3	Acteurs nationaux : organisations de la société civile à Rabat	21
4.4	Système de protection informel au Maroc	22
5	Accès aux services de base par les EJM	23
5.1	Protection	23
5.2	Éducation et formation	23
5.3	Accès au travail	25
5.4	Conditions de logement	25
5.5	Santé	25
5.6	Orientation et information	26
5.7	Discrimination et stigmatisation	27
5.8	Système de protection informel	27

6	Collaborations inter-organisations	28
6.1	Réseau régional : GTP	28
6.2	Partenariats	29
6.3	Dynamiques entre le système administratif et les EJM à Rabat	30
7	Appréciations et innovations du Projet d'intervention	31
8	Conclusion et recommandations	33
9	Bibliographie	35

Sigles et Abréviations

ACODEC	Association de coopération pour le développement et la culture
AMAPPE	Association marocaine d'appui à la promotion de la petite entreprise
CAPE	Centre de l'accompagnement de la protection d'enfance
CEFA	Comité européen pour la formation et l'agriculture
CHU	Centre hospitalier universitaire
FOO	Fondation orient-occident
GTP	Groupe de travail protection
GTPM	Groupe de travail protection Maroc
HCR	Haut-commissariat des réfugiés
MS2	Association Maroc solidarité médico-sociale
OFPPT	Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMDH	Organisation marocaine des droits humains
OSC	Organisation de la société civile
SNIA	Stratégie nationale d'immigration et d'asile

1 Introduction

1.1 Contexte de la migration

La migration des jeunes et des enfants au Maroc représente un phénomène complexe et multidimensionnel, influencé par une multitude de facteurs socio-économiques, politiques et environnementaux. Ce phénomène, en constante évolution, se caractérise par des flux migratoires internes et externes, avec une prédominance de jeunes cherchant à rejoindre l'Europe. Bien que motivée par la recherche d'un avenir meilleur comme un motif majeur, cette migration expose les plus vulnérables à des risques considérables. Le Maroc, de par sa position géostratégique, joue un rôle central en tant que pays d'origine, de transit et parfois de destination.¹

Historiquement, le Maroc a toujours été un acteur majeur dans le paysage migratoire régional, oscillant entre pays d'émigration et carrefour migratoire. Dans les années 1960 et 1970, des milliers de Marocains ont émigré vers l'Europe, notamment la France et l'Espagne, à la recherche de meilleures opportunités économiques. Au fil des décennies, ce phénomène a évolué, s'intensifiant avec les crises économiques et politiques dans les pays voisins, particulièrement en Afrique subsaharienne. Depuis les années 1990, le Maroc est devenu un point de transit crucial pour les migrants subsahariens en route vers l'Europe. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), environ 70'000 migrants transitent chaque année par le Maroc, avec des fluctuations liées aux contextes géopolitiques et aux politiques migratoires européennes.

Avec l'évolution des conditions socio-économiques et politiques, un nouveau profil de migrants a émergé : les jeunes, souvent désignés comme mineurs non accompagnés. Un rapport de l'OIM en 2020 a estimé que près de 13'000 mineurs non accompagnés² étaient présents au Maroc, représentant environ 10 % des migrants en situation irrégulière. La majorité de ces jeunes proviennent d'Afrique subsaharienne et aspirent à rejoindre l'Europe. Il s'y ajoute des jeunes en mobilité au sein du pays. La publication du rapport de la CNDH³ qui a dévoilé la réalité de cette nouvelle situation migratoire au Maroc, a contribué à un changement dans le traitement du dossier de la migration au Maroc. Le rapport a critiqué la situation de migrants (absence d'une loi d'asile, séjour irrégulier, problème d'accès aux droits à l'éducation et à la santé, traite des personnes). La sortie du rapport de la CNDH a permis l'adoption au Maroc de la stratégie nationale d'immigration et d'asile.

En 2018, le Maroc a adopté une nouvelle politique migratoire, marquée par des efforts de régularisation des migrants en situation irrégulière, permettant à plus de 50'000 migrants d'obtenir des documents légaux. Cependant, le nombre d'enfants et jeunes en mobilité (EJM) désirant changer leur situation ne cesse d'augmenter en raison des changements que connaît le monde : démographiques, politiques, climatiques.

¹ Le Maroc et les migrations, « La migration dans la coopération UE-Maroc entre tentative de gestion institutionnelle et pragmatisme » Fondation Friedrich Ebert.

² Enfants et Jeunes migrants, MIGRATOIRES, Pour une perspective globale. <https://www.migrationdataportal.org/fr/themes/child-and-young-migrant>

³ CNDH, 2013, Étrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle. Rabat, CNDH, https://cndh.ma/sites/default/files/etrangers_et_droits_de_lhomme.pdf

1.2 Cadre de recherche : deux études de cas à Rabat et Oujda

La question des EJM a pris son essor dans la dernière décennie, mais les études sur les EJM restent quasiment invisibles dans les travaux abordant la question. Dans ce rapport, la situation des EJM au Maroc est étudiée dans deux études de cas : d'un côté à Rabat, de l'autre à Oujda (Figure 1), les deux régions d'activités du Projet EJM (cf. encadré). Le dernier inclut du terrain à la ville de Berkane pour voir les conditions d'accès au travail pour les EJM. Les jeunes migrants à Oujda quittent la ville pour chercher des opportunités de travail dans la ville de Berkane pour qu'ils puissent avancer vers Tanger pour les tentatives de passer par la ville Sebta vers l'Espagne ou partir pour Casablanca et Rabat pour s'y installer.

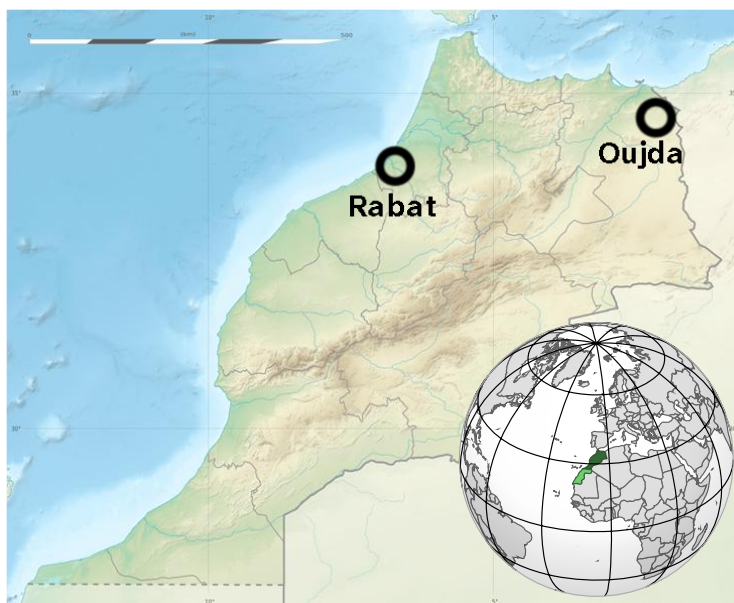


Figure 1 : Location des études de cas au Maroc

La grande partie des EJM au Maroc viennent pour y transiter, ils n'ont pas l'intention de s'y installer à cause des obstacles d'intégration et d'accès aux droits. Dans le cas d'Oujda, une ville frontalière, un autre obstacle est le refoulement vers l'Algérie en cas d'arrestation. Au contraire, dans d'autres villes marocaines, les autorités marocaines utilisent typiquement l'éloignement vers d'autres villes du Maroc, généralement les petites villes.

Le projet « Enfants et Jeunes sur les Routes Migratoires en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest » (dorénavant aussi « le Projet ») est financé par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) et par le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) de la Confédération Suisse et mis en œuvre par le consortium Helvetas Swiss Intercooperation, Terre des hommes et Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) avec une première phase dans 5 pays pilotes (Guinée, Mali, Maroc, Niger et Tunisie). Il a pour but de renforcer de façon pérenne les systèmes nationaux et régionaux de protection, d'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en situation de mobilité (EJM) de 0 à 24 ans.

Le projet vise trois objectifs : renforcer et créer des dispositifs d'accompagnement protecteurs des EJM dans les espaces et sur les itinéraires de leur mobilité ; favoriser l'inclusion des EJM dans les systèmes éducatifs et les accompagner dans l'acquisition des compétences de vie courantes ainsi que dans l'éveil aux métiers ; appuyer les jeunes en mobilité dans la réalisation de leurs projets de vie à travers

l'acquisition de capacités et de compétences adaptées aux réalités économiques. En termes d'approche, le Projet a cherché à accompagner les EJM au niveau communautaire ; à renforcer et collaborer avec les institutions et organisations nationales, régionales et transnationales ; à contribuer au raffermissement et à la promotion des cadres législatifs et des stratégies nationales et régionales. Au Maroc, il est mis en œuvre dans les zones de Rabat et Oujda.

Cette étude, confiée par Helvetas au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population de l'Université de Neuchâtel (SFM), s'inscrit dans la continuité du Projet EJM. Elle vise à approfondir la compréhension des dynamiques entourant la protection, l'éducation et l'insertion des enfants et des jeunes en mobilité. La première phase de cette étude a mobilisé les équipes de chercheurs de trois pays d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Mali, Niger), de deux pays d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie) et a été coordonnée par l'Université de Neuchâtel.

L'objectif de la recherche dans ce présent rapport est de comprendre les systèmes de protection, d'éducation et d'insertion socio-économique des EJM au Maroc. Il s'agit plus spécifiquement d'établir une analyse des différents acteurs intervenants, de voir comment ils influencent l'évolution des systèmes de protection, d'accès à l'éducation et à la formation et d'insertion socio-économique des enfants et des jeunes, et de déterminer leurs bonnes pratiques et leurs lacunes au Maroc.

1.3 Méthodologie

Cette étude se focalise sur les jeunes et enfants en mobilité au Maroc, en particulier ceux âgés de 18 à 24 ans. La démarche méthodologique choisie est qualitative. Une étude de terrain a été menée pour observer et identifier les principaux intervenants étatiques et associatifs qui jouent un rôle réel dans la protection, l'accès à l'éducation et à la formation, et l'insertion socio-économique des EJM. L'objectif est de comprendre comment ils influencent les changements dans ces différents domaines. L'étude examine également l'impact des systèmes de protection, formels ou informels, auxquels ces jeunes peuvent avoir accès.

Dans la ville de Rabat, le focus est sur un groupe de 22 jeunes en situation de mobilité, répartis en deux catégories principales : 8 jeunes Marocains en migration interne (comprenant 3 femmes et 5 hommes) et 14 jeunes subsahariens de différentes nationalités⁴ en migration externe (dont 6 femmes et 8 hommes). Les jeunes ont été sélectionnés dans différents quartiers de Rabat, y compris les zones plus marginalisées et les zones proches des centres d'accueil pour migrants, tels que les quartiers de la Médina, Takadoum, Yaakoub Almansour et les abords des sites de transit. Des entretiens ont été réalisés avec un sous-échantillon de 8 acteurs. Les entretiens ont permis d'approfondir la compréhension des obstacles que ces jeunes rencontrent dans leurs démarches d'intégration et les stratégies qu'ils déploient pour accéder à la protection formelle et informelle. Les acteurs impliqués dans cette étude se répartissent en deux catégories principales : le secteur étatique et la société civile. Du côté du secteur étatique, on trouve un représentant de la délégation de l'éducation, un acteur spécialisé dans la protection de l'enfance auprès de l'Entraide Nationale, ainsi qu'un représentant du ministère de la Solidarité et de la Femme. En outre, deux représentants du centre des jeunes de Rabat participent également à cette étude. Parallèlement, la société civile joue un rôle essentiel dans ce contexte. L'étude s'intéresse particulièrement aux associations œuvrant dans les domaines de la jeunesse et de l'enfance. Parmi ces acteurs figurent une représentante de l'association Collectif des communautés

⁴ Le groupe de jeunes migrants est composé de différentes nationalités, réparties comme suit : 5 jeunes originaires de la Guinée Conakry, 4 du Sénégal, 3 du Niger, 3 du Mali, 2 du Tchad, 3 de la Côte d'Ivoire, 1 du Cameroun et 1 autre du Tchad. Cette diversité reflète la variété des parcours migratoires et des origines géographiques des jeunes concernés.

Subsahariennes au Maroc (CCSM), un acteur collaborant avec la GIZ (Coopération allemande pour le développement), un représentant de la Fondation Orient occident (FOO) à Rabat, ainsi qu'un membre de l'association Bab Lkhir. Enfin, une représentante de l'association AMANE, engagée dans la protection des enfants, contribue également à cette recherche. Ces différents acteurs, issus à la fois des institutions publiques et des organisations de la société civile, apportent des perspectives variées et complémentaires pour une analyse approfondie des enjeux liés à la jeunesse et à l'enfance dans le contexte migratoire à Rabat.

Intersectionnalité⁵

Lorsqu'on étudie la situation des filles mineures migrantes⁶, le concept d'« intersectionnalité » s'impose comme une grille d'analyse essentielle pour comprendre la complexité des vulnérabilités qu'elles subissent. Ce concept de l'intersectionnalité ne se limite pas à un seul facteur explicatif de la précarité ou des violences, mais explore les interactions entre plusieurs éléments entrelacés : l'âge, le genre, la situation économique, le statut migratoire, et les dynamiques d'exclusion qui en découlent. Lorsqu'une fille est à la fois mineure, migrante, pauvre et souvent sans protection juridique ou sociale, elle se trouve à un carrefour où se croisent violences, négligence, discrimination et exploitation, créant une marginalisation unique qui dépasse les explications unidimensionnelles en lien avec le pays et la mobilité.

À Rabat, les témoignages de filles mineures migrantes (d'origine guinéenne et malienne) révèlent une réalité d'une brutalité saisissante. Les violences qu'elles subissent ne se limitent pas à des agressions directes et visibles ; elles imprègnent leur quotidien sous de formes multiples. Il y a la violence symbolique : le regard méprisant de la société, la stigmatisation liée à leur statut de migrantes irrégulières, la privation du droit à l'éducation, ou leur relégation à des rôles stéréotypés comme domestiques non rémunérées et sans protection. La violence physique ne se réduit pas aux coups, mais inclut des pratiques comme les mutilations génitales ou les mariages forcés, perpétrés au nom de traditions ou de contraintes économiques. Quant à la violence sexuelle, nombreuses sont celles qui racontent comment leur corps est devenu une « monnaie d'échange » durant leur parcours migratoire, instrumentalisé par des passeurs ou pour « payer » le voyage.

Ces violations s'inscrivent dans le cadre plus large de la migration irrégulière, où l'absence de protection juridique expose les filles à l'exploitation et au chantage, les reliant à des réseaux de trafic. Certaines se retrouvent contraintes à mendier ou à travailler dans des conditions inhumaines pour rembourser des dettes, perpétuant un cycle de violence économique qui commence par la pauvreté et mène à l'esclavage. Leur identité intersectionnelle — mineures, migrantes, marginalisées — devient ainsi une source de discriminations cumulatives, et donc bien plus qu'une simple expérience ponctuelle de violence. Selon l'Organisation internationale du Travail, 30 % des victimes de traite des êtres humains sont des enfants, les filles étant majoritaires dans les cas d'exploitation sexuelle.⁷ Cela rappelle que la traite n'est pas qu'une catégorie juridique, mais un cadre pour comprendre comment les corps des filles sont réduits à une « monnaie » vendue à des réseaux de prostitution forcée. Certaines deviennent mères précoces, se retrouvant isolées, sans ressources ni éducation, dans un contexte socio-économique impitoyable qui reproduit l'exploitation de génération en génération.

⁵ Rédigé par Fatima Zahra Ghatous. Les concepts juridiques sont alignés sur le vocabulaire des institutions (OIT, ONU).

⁶ Les filles rencontrées autour d'un focus group à la ville de Rabat-Maroc entre septembre et décembre 2024

⁷ Rapport annuel de l'UNICEF 2024

Une analyse documentaire est effectuée pour approfondir la compréhension des défis auxquels sont confrontés les jeunes migrants, tant dans leur processus de migration que dans leur intégration au Maroc. L'analyse documentaire a consisté à examiner les rapports et les études publiés sur la situation migratoire au Maroc, notamment ceux émanant de l'OIM, du HCR, et des ONG locales comme le Centre d'accueil des migrants (CAM) de Caritas. Les documents officiels du gouvernement marocain sur la politique migratoire, la régularisation des migrants et les programmes de protection des mineurs ont été également consultés. Des études de cas de jeunes migrants ayant eu recours aux services de protection formels et informels ont permis de compléter les données recueillies sur le terrain. Cette approche multidimensionnelle permet d'offrir une vision globale et détaillée des enjeux liés à la migration des jeunes dans ce contexte spécifique.

Dans les villes Berkane et Oujda, des données ont été collectées au travers d'entretiens individuels et de focus groupes (Tableau 1). Afin de mieux comprendre les enjeux associés à l'accès à l'éducation, la formation et le travail pour les personnes migrantes, des entretiens ont été menés de manière semi-directive, tout en conservant une ouverture suffisante pour accueillir les récits de vie et expériences. La majorité des personnes répondantes ont accepté que leurs propos soient enregistrés et ont donné leur accord explicite. La méthode qualitative repose sur des entretiens semi-structurés auprès des acteurs institutionnels et des EJM et des groupes de discussion. Les entretiens se sont déroulés de juillet à septembre 2025.

Tableau 1 : Entretiens à Oudja et Berkane

Institutions étatiques	OSC	EJM	Autres	Focus groupes	Agents communautaires
- OFPPT	- Fondation Orient-	12 entretiens	- Médecin CHU	2 focus groupes :	n=3
- Collectivité locale à Oujda	- occident (volet social et éducatif)	individuels	- Journaliste	- Premier focus avec 3 EJM et une association	
- Entraide nationale	- OMDH		- Avocat	- Deuxième focus avec 4 EJM et agent de terrain.	
- Centre Protection de l'enfance	- MS2		- Enseignant		
	- Eglise Saint-Louis		- Chef de communauté.		
	- Nibras				
	- Amappe				
	- Acodec				
	- Cetasso				

1.4 Contraintes et limites

Les limites de l'étude comprennent la difficulté de communiquer avec certaines organisations qui n'ont pas respecté les délais de programmation des entretiens ou n'ont pas répondu. Les jeunes migrants ont été pleinement informés des objectifs de l'étude depuis le début, et leur consentement éclairé a été obtenu avant leur participation.

Pour les institutions publiques, quelques entretiens ont été refusés et des demandes d'entretiens ont dû être soumises aux départements concernés et attendre l'approbation de l'administration centrale, étant donné que l'étude est affiliée à une université étrangère.

Au niveau des EJM, la difficulté réside dans la nécessité d'interviewer des jeunes migrants qui ont accumulé de l'expérience dans les villes et qui sont familiers avec le travail des institutions et des associations, en plus de confirmer leur âge (majeurs) et de gagner leur confiance afin de les convaincre d'être interviewés. Bien que des partenariats aient été établis avec des ONG, il est resté difficile d'atteindre un grand nombre de jeunes migrants subsahariens, qui sont souvent en transit et n'ont pas de résidence stable.

Les jeunes marocains et subsahariens ont des expériences de migration très différentes, ce qui a rendu l'interprétation des données plus complexe et révélé des biais dans l'échantillonnage. Les jeunes qui ont accepté de participer à l'étude sont souvent ceux qui ont déjà eu accès à un certain niveau de soutien, ce qui peut ne pas refléter la réalité de tous les jeunes migrants.

2 Cadre juridique, politique et stratégique

Le cadre juridique, politique et stratégique relatif aux jeunes migrants au Maroc a connu des évolutions significatives ces dernières années, notamment dans le contexte de la politique migratoire du pays qui se positionne comme un acteur clé dans la gestion des flux migratoires, tant internes qu'internationaux.

2.1 Traités et accords internationaux

En 1984, le Maroc s'est retiré de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) suite au vote d'une résolution favorable à l'adhésion de la République arabe sahraouie démocratique (le gouvernement d'opposition du Sahara occidental) à l'organisation. En 2017, le pays a réintégré l'organisation intergouvernementale, entre-temps devenue l'Union africaine (UA). Sa réintégration s'accompagne d'une offensive diplomatique en direction de l'Afrique subsaharienne se déployant à travers l'adhésion à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), non-actée jusqu'à présent, des investissements économiques, la régularisation des ressortissants originaires d'Afrique subsaharienne, etc.

Ceci implique que le Maroc se rapproche de l'Afrique subsaharienne, en tant que leader africain, tout en tenant ses engagements en matière de contrôle des frontières avec l'UE. Après nombreuses crises diplomatiques avec l'Espagne, le Maroc se concentre depuis ces dernières années sur ses intérêts géostratégiques avec l'EU. La migration et le contrôle des frontières, ainsi que l'intégration des EJM, sont des sujets qui dépendent des relations géostratégiques du Maroc. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles l'accès aux droits a connu peu d'évolution.

Le problème que rencontre la politique migratoire ouverte du Maroc apparaît ainsi comme double : elle est limitée par la relation que le pays entend continuer à entretenir (et dont il a besoin) avec l'Union européenne et par les carences de ses infrastructures et de ses ressources (Ferrié 2020). Un des acteurs de OSC a conclu « on peut considérer la SNIA comme des slogans ou des paroles, aujourd'hui nous constatons un recul dans le système de protection des migrants en général ».

Le Maroc, en tant que pays à la fois de transit et d'origine de migration, est profondément influencé par les politiques migratoires de l'Union européenne (UE). Les accords conclus entre le Maroc et l'UE, tels que le Partenariat pour la gestion des flux migratoires, ont pour objectif de faciliter la régularisation des migrants et de lutter contre les migrations irrégulières. Cependant, ces politiques ciblent principalement des groupes spécifiques, notamment les enfants, les jeunes filles et les personnes en situation de handicap, laissant souvent les jeunes migrants – en particulier ceux âgés de 18 à 24 ans – en marge des dispositifs de protection et d'intégration. Cette focalisation entraîne une exclusion relative de cette tranche d'âge, qui se retrouve ainsi confrontée à des défis spécifiques sans bénéficier d'un soutien adapté à leurs besoins.

Le Maroc a ratifié plusieurs conventions internationales, dont la Convention relative aux droits de l'enfant, qui obligent le pays à garantir les droits des jeunes migrants en matière d'éducation, de santé et de protection contre l'exploitation. De plus, le Maroc est engagé dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, dont les objectifs 4 (éducation) et 10 (réduction des inégalités) sont particulièrement pertinents pour les jeunes migrants. Bien que les politiques internationales aient contribué à des avancées dans la gestion des migrations, elles restent insuffisantes pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes migrants. Une approche plus intégrée et ciblée, mettant l'accent sur la protection des droits, l'accès à l'éducation et à la formation, et l'inclusion sociale, est nécessaire pour améliorer la situation des jeunes migrants au Maroc.

Le cadre juridique, politique et stratégique du Maroc en matière de migration a connu des progrès notables ces dernières années. Cependant, des ajustements sont nécessaires pour garantir une meilleure protection et une intégration plus efficace des jeunes migrants. En s'inspirant des normes internationales et des meilleures pratiques des pays partenaires, le Maroc pourrait renforcer son cadre juridique et ses politiques publiques pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes migrants, qu'ils soient marocains ou subsahariens. L'impact des politiques internationales, notamment celles de l'UE et de l'ONU, est significatif, mais ces politiques doivent être adaptées et renforcées pour mieux répondre aux défis liés à la migration des jeunes.

2.2 Arsenal juridique national : la constitution

Afin d'assurer la pleine protection des droits et libertés des étrangers, ces droits doivent être consacrés et incorporés au niveau le plus élevé de la hiérarchie des normes juridiques. Ainsi, le texte constitutionnel est le niveau normatif le plus élevé qui garantit la protection la plus forte des droits et des libertés et les immunise contre les violations commises par les autorités publiques et privées. L'intégration des droits des étrangers dans les textes constitutionnels, jusqu'à ce que les conditions pour établir leur protection supranationale contraignante pour les États soient réunies, est devenue une nécessité (El Omarti 2011).

Le Maroc dans la constitution du 2011 réaffirme clairement son attachement aux droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus. Dans un autre lieu du préambule, le Maroc s'engage à « protéger et promouvoir les dispositifs des droits de l'homme et du droit international humanitaire et contribuer à leur développement dans leur indivisibilité et leur universalité. » Pour cette raison, le Maroc a signé et ratifié plusieurs instruments se rapportant aux droits de l'homme :

- Le pacte international relatif aux droits, économiques et culturels signé le 19 janvier 1977 et ratifié le 3 mai 1979.
- Le pacte international relatif aux droits civiques et politiques signé le 19 janvier 1977 et ratifié le 3 mai 1979.
- La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ratifiée par le Maroc le 18 décembre 1970.
- La convention de Genève relative au statut des réfugiés par le Maroc le 7 novembre 1956.
- La convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants ratifiée le 21 juin 1993.
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ratifiée le 14 juin 1993.
- La convention relative aux droits de l'enfant ratifiée le 21 juin 1993.

Les conventions internationales des droits humains ratifiées par le Maroc prévoient : l'accès à la protection et à un système d'asile pour les réfugiés, l'accès à la justice, le droit au recours et à un procès équitable, le droit à la vie et à la sécurité de la personne, le droit à l'unité familiale, le droit à l'éducation et à la scolarisation, le droit de circuler librement sur le territoire et le droit d'être enregistré à l'état civil

2.3 Les lois

À travers les entretiens avec les OSC ainsi que les institutions étatiques, une seule loi a été évoquée, la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières⁸. Cette loi a été conçue dans un contexte de lutte contre l'émigration irrégulière vers l'Europe et de préoccupation sécuritaire aux lendemains de l'attentat terroriste de Casablanca de mai 2003. Le fait que d'autres lois n'aient pas été évoquées lors des entretiens nous amène à signaler la méconnaissance des lois qui régissent les droits des EJM par les acteurs associatifs et institutionnels.

« Dix ans après, aucune loi de modification de la loi 02-03 n'a encore été adoptée. Il reste tout de même de fortes contradictions, une différence majeure entre la volonté politique de la SNIA et l'application et la réalité du terrain. De plus, la SNIA reste une stratégie, le cadre juridique reste donc celui de la loi 02-03. Cela génère un décalage juridique, une contradiction entre la politique élaborée par le SNIA et le cadre juridique qui est appliqué », plaidoyer d'une association des migrants au Maroc.

Le Maroc a adopté une loi spécifique sur la lutte contre la traite des êtres humains. Il s'agit de la loi n° 27-14, promulguée en 2016. Cette loi vise à prévenir et à réprimer la traite des personnes et à protéger les victimes.

D'autres lois existent, comme la loi sur la protection de l'enfance (2011). La loi n° 03-14 sur la protection de l'enfance, adoptée en 2011, marque une avancée dans la protection des droits des enfants au Maroc. Cependant, cette loi n'a pas été spécifiquement adaptée aux besoins des enfants migrants, qui nécessitent une attention particulière en matière d'accès à l'éducation, aux soins et à la santé, à la protection contre l'exploitation et à l'intégration sociale. Cette lacune reflète une inégalité de traitement entre les enfants nationaux et les enfants migrants.

2.4 Plans et stratégies

Le Plan d'Action National pour l'Enfance (2015-2025) vise à renforcer la protection des enfants, y compris les enfants migrants, en garantissant l'accès aux services essentiels (éducation, santé, etc.). Les EJM, en particulier les mineurs non accompagnés, sont identifiés comme une catégorie vulnérable nécessitant une attention particulière. Cependant, la mise en œuvre de ce plan est entravée par des ressources insuffisantes et un manque de coordination entre les acteurs publics et privés.

En 2019, le Maroc a adopté une stratégie nationale migratoire visant à faciliter l'intégration des migrants dans la société marocaine. Bien que cette stratégie reconnaisse les besoins spécifiques des jeunes migrants (18 à 24 ans), son application reste limitée par des obstacles structurels, tels que le manque d'infrastructures adaptées et la complexité des procédures administratives.

La politique migratoire marocaine, notamment la stratégie de régularisation de 2014, a permis à de nombreux migrants subsahariens d'obtenir des cartes de séjour et de régulariser leur statut. Cependant, cette politique migratoire cible principalement des migrants de tous âges, y compris les enfants et les mineurs non accompagnés. Notre étude, en revanche, se concentre spécifiquement sur les jeunes migrants, en particulier ceux âgés de 18 à 24 ans. Cette tranche d'âge se retrouve souvent dans une situation de vulnérabilité accrue, marquée par un accès limité aux services essentiels (santé, éducation, logement) et un soutien insuffisant pour favoriser leur intégration à long terme. Ces jeunes, en pleine transition vers l'âge adulte, font face à des défis spécifiques qui nécessitent une attention particulière dans le cadre des politiques migratoires et sociales.

⁸ La loi n° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières a été promulguée par le Dahir n° 1-03-196 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003).

Le Maroc a développé des stratégies nationales pour l'intégration des jeunes, mais celles-ci ne ciblent pas toujours spécifiquement les jeunes migrants. Les politiques publiques en matière d'emploi, d'éducation et de santé pourraient être adaptées pour mieux répondre aux besoins de cette population.

L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), un programme phare du gouvernement marocain, vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Bien que ce programme s'adresse à une large population, des initiatives spécifiques pour les jeunes migrants, telles que des subventions, des formations professionnelles et un soutien à l'emploi, pourraient renforcer leur intégration. Au travers de la Stratégie nationale pour l'éducation et la formation, le Maroc a mis en place des stratégies pour améliorer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle. Cependant, des mesures ciblées pour les jeunes migrants subsahariens, notamment à Rabat, pourraient favoriser leur intégration dans le marché du travail et réduire leur vulnérabilité sociale.

Malgré ces avancées législatives, plusieurs défis persistent :

- Les centres d'accueil pour les jeunes migrants sont souvent saturés, limitant leur capacité à offrir un accompagnement personnalisé.
- La mise en œuvre des réformes reste fragmentée, en raison d'un manque de coordination entre les acteurs publics et privés.
- Les jeunes migrants en situation irrégulière rencontrent des difficultés pour accéder aux services de base, en raison de la complexité des procédures et de la lenteur des administrations.

2.5 Le pouvoir judiciaire et les statuts migratoires

Les autorités marocaines ont commencé le traitement des cas des EJM au Maroc, et plus précisément le droit à l'enregistrement à l'état civil, même si les cas sont rares. Tous les Marocains sont obligatoirement soumis au régime d'état civil et celui-ci est identique pour les étrangers en ce qui concerne les naissances et les décès survenant sur le territoire national.

Dans un jugement du tribunal administratif de Rabat⁹, il a été décidé que l'administration ne pouvait pas refuser de délivrer un avis de naissance à une mère, même si celle-ci n'avait pas payé les frais d'accouchement. Une telle inaction viole la loi sur l'état civil et les conventions internationales garantissant les droits fondamentaux de l'enfant, notamment son intérêt supérieur et le principe de non-discrimination. Ce refus est donc illégal et doit être annulé.

Le statut irrégulier des EJM venant d'un autre pays, comme le soulignent également des rapports d'ONG, impacte directement leur fréquentation des services publics. À Oujda, par exemple, les personnes migrantes sont souvent là parce que la ville est une zone frontalière. C'est le premier accueil, le premier passage ce qui fait que ces personnes entretiennent plus ou moins un sentiment de peur vis-à-vis des services de l'État et des services publics en général. Elles se cachent dans des abris avant de pouvoir récupérer leur demande d'asile. Les arrestations sont plus fréquentes après la découverte d'un crime au sein des migrants. Les personnes migrantes craignent de se voir arrêter ou confisquer leurs papiers d'identité. En ce sens, le statut administratif joue un rôle central dans l'accès aux différents services.

⁹ Jugement n°5420et 543 du 12/02/2019/Dossier n° 684 ET 685/7110/2018.

3 Parcours et profils des EJM

Le Maroc, en tant que pays à la fois de départ, de transit et d'arrivée pour les migrants internes ou externes, offre un terrain d'étude riche pour analyser la diversité des situations migratoires des enfants et jeunes migrants (EJM). Ce chapitre se propose de comparer les différents types de migrations, en mettant l'accent sur les motivations, les besoins et les défis spécifiques auxquels ces jeunes sont confrontés. Une attention particulière est portée aux différences entre les jeunes migrants internes (marocains) et les jeunes migrants internationaux (subsahariens), ainsi qu'aux implications de leurs statuts migratoires sur leur accès aux services essentiels tels que la protection, l'éducation, la formation et la santé.

3.1 Diversité des situations migratoires à Rabat

Les jeunes migrants à Rabat peuvent être catégorisés en deux groupes principaux : les migrants internes (jeunes marocains) et les migrants internationaux (jeunes subsahariens), ces catégories reflètent des réalités migratoires distinctes, influencées par des contextes socio-économiques, politiques et culturels variés.

Les jeunes marocains en migration interne proviennent majoritairement de zones rurales ou de petites villes, où les opportunités économiques et éducatives sont limitées. Leur migration vers Rabat est motivée par la recherche d'un emploi, d'une meilleure éducation ou d'une émancipation sociale. Cependant, leur intégration dans la capitale est souvent marquée par la précarité et l'accès limité aux services de base. Ces jeunes se retrouvent fréquemment dans le secteur informel (construction, vente ambulante, etc.), où les conditions de travail sont difficiles et les protections sociales quasi inexistantes. Cette migration interne, bien que perçue comme plus « normale » par la société marocaine, n'en reste pas moins une source de vulnérabilité, notamment en termes de logement, d'accès à l'éducation et à la santé.

Par contre, les jeunes migrants subsahariens, originaires principalement de pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, voient le Maroc comme une étape vers l'Europe. Cependant, beaucoup se retrouvent bloqués à Rabat en raison des politiques migratoires restrictives et des difficultés à traverser les frontières européennes. Ces jeunes, souvent en situation irrégulière, sont exposés à des risques accrus d'exploitation, de marginalisation et de discrimination. Leur statut migratoire précaire limite leur accès aux services de base et renforce leur dépendance envers les réseaux communautaires et les ONG.

Cette diversité des situations migratoires met en lumière des inégalités structurelles entre les jeunes migrants internes et internationaux. Alors que les jeunes marocains bénéficient d'une certaine légitimité sociale, les jeunes subsahariens sont souvent en situation d'invisibilité et confrontés à des barrières supplémentaires liées à leur origine ethnique et à leur statut juridique.

D'après les résultats de notre étude, il apparaît que les profils des deux groupes (marocains et subsahariens) ne sont pas homogènes. Pour les jeunes marocains, la distance géographique joue un rôle significatif, mais elle est souvent compensée par la présence d'un soutien familial fort, qui constitue un pilier essentiel dans leur parcours. En revanche, pour les jeunes subsahariens, l'absence de soutien familial est un facteur marquant de leur expérience. Cette absence peut être partiellement comblée par des substitutions institutionnelles, le soutien de la communauté, ou celui des amis. Cependant, il est important de noter que, dans certains cas, cette absence de soutien familial peut également conduire à un recours à des réseaux de trafic ou à des mécanismes informels pour assurer leur survie et leur mobilité.

Pour les jeunes Marocains, la migration interne constitue souvent une stratégie pour échapper au manque d'opportunités économiques dans leurs régions d'origine. Rabat, en tant que capitale, est perçue comme un espace de mobilité sociale, un lieu où ils espèrent accéder à un emploi stable et améliorer leurs conditions de vie. Cependant, cette quête de meilleures perspectives ne s'arrête pas toujours aux frontières nationales. Face à des opportunités limitées ou à des obstacles persistants, beaucoup sont poussés à envisager une migration externe (internationale) en fonction des moyens financiers et des possibilités qui s'offrent à eux. Ainsi, la migration interne et externe s'inscrit dans une même logique de recherche de meilleures conditions de vie, mais à des échelles différentes.

Pour les jeunes subsahariens, la migration vers le Maroc s'inscrit typiquement dans une logique transnationale où le pays est perçu comme une étape vers l'Europe. Ces jeunes cherchent à échapper à des conditions de vie difficiles dans leurs pays d'origine (guerres, conflits, pauvreté) et aspirent à une vie meilleure. Cependant, leur projet migratoire est souvent entravé par les politiques migratoires restrictives et les obstacles administratifs. Cependant, les jeunes marocains migrent également pour des raisons liées à l'émancipation sociale et familiale. Certains cherchent à s'éloigner de pressions familiales ou à accéder à une éducation de meilleure qualité. Pour les jeunes subsahariens, la migration est souvent motivée par le désir de soutenir leur famille restée au pays. Ces motivations reflètent une logique de solidarité familiale, où la migration est perçue comme un moyen de contribuer au bien-être collectif.

Par ailleurs, l'étude révèle que la quête du passage vers l'Europe occupe une place centrale dans les préoccupations des jeunes migrants subsahariens, ce qui a un impact direct sur leur intégration dans la société marocaine. En effet, beaucoup de ces jeunes adoptent une posture d'anonymat et de retrait social pour maximiser leurs chances de traverser de manière sécurisée. Cette stratégie se traduit par une vie en marge de la société, comme en témoigne le récit d'Abdoulaye, originaire du Mali :

« Je reste chez moi toute la journée, avec mon portable, à appeler mes amis en Espagne... Je ne bouge pas de ma place. Mon frère paie ma part du loyer avec les autres amis. Un jour, je vais partir là-bas, je ne sais pas quand, mais un jour... »

Cette attitude illustre une forme de mise en suspens de la vie sociale des jeunes subsahariens au Maroc, où leur présence est temporaire et orientée vers un objectif futur : la migration vers l'Europe. Ces observations mettent en lumière les différences structurelles entre les deux groupes, tout en soulignant les stratégies d'adaptation et les sacrifices que les jeunes doivent faire pour poursuivre leur rêve de migration, souvent au détriment de leur intégration dans la société d'accueil. Les systèmes de protection formels sont perçus comme insuffisants, tandis que les réseaux informels jouent un rôle crucial dans la survie et l'intégration.

3.2 Mineurs non accompagnés à Oujda

À Oujda, la première chose que les mineurs non accompagnés ont exprimée a été leur besoin d'un hébergement et d'une formation. L'absence d'abri rend ce groupe toujours vulnérable à l'exploitation par les réseaux criminels et les réseaux de drogues. Au niveau de la ville, les autorités veillent à ce que les mineurs ne soient pas exclus et soient protégés, entre autres, grâce à une cellule de protection de l'enfance au niveau du tribunal de première instance. Les autorités sécuritaires tiennent également à les placer dans des centres de protection de l'enfance lorsqu'ils sont arrêtés, mais ils s'en échappent pour reprendre leurs activités de drogue et de transport vers l'Algérie ou à l'intérieur du Maroc. Le besoin d'hébergement est donc la principale préoccupation des mineurs de la ville d'Oujda, en plus de la formation.

« J'ai quitté l'hébergement de l'association et j'ai dû compter sur moi-même pour trouver un emploi, je loue une chambre avec mes amis et je n'ai pas besoin de l'aide d'aucune organisation. Le seul changement que j'ai remarqué, c'est la police, elle ne nous dérange plus autant qu'avant, puisque nous travaillons et sommes locataires ». Jeune guinéen 19 ans.

3.3 Demandeurs d'asile et réfugiés

C'est le bureau du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés qui traite les demandes d'asile au Maroc. En général, les EJM déposent leurs demandes en vue de recevoir le récépissé de la demande d'asile et quitter la ville. Les EJM déposent la demande auprès du centre d'assistance juridique piloté par la section locale de l'OMDH. Le centre a pour mission principale l'enregistrement des demandeurs d'asile, l'écoute, la proposition de conseils juridiques, l'identification des besoins immédiats pour les référer aux associations qui assistent les EJM à travers des projets d'accompagnement dans le domaine de la santé, de la formation et de l'éducation.

« Nous nous rendons à l'organisation OMDH pour enregistrer notre demande d'asile. L'objectif est d'obtenir un document qui protège contre le refoulement ou l'éloignement. Dans la plupart des cas, ce document n'est qu'une demande et n'offre aucune protection juridique contre l'expulsion ou le renvoi. » Jeune Soudanais 22 ans.

Lorsqu'il s'agit de campagnes d'expulsion du ministère de l'Intérieur ou lorsqu'il y a un crime dans la ville et que toutes les maisons des migrants sont perquisitionnées, ce document n'offre aucune protection. Dans certains cas, l'organisation intervient pour fournir des documents spéciaux aux réfugiés ou demandeurs d'asile détenus.

3.4 Étudiants

Pour avoir accès à des soins de santé, les étudiants étrangers se regroupent dans des cercles comme la Cetasso, ainsi que le cercle des étudiants de médecine à Oujda. Ces deux cercles se coordonnent entre eux pour faciliter l'accès des étudiants aux services de santé. Une partie des étudiants réussit à décrocher des opportunités de travail dans les écoles du secteur privé, dans des cafés et surtout dans les centres d'appel, mais généralement sans contrat de travail. À ceci s'ajoute l'obstacle de trouver des stages après la fin des études. Le logement est considéré comme l'obstacle majeur des étudiants à Oujda car les bailleurs refusent d'octroyer des contrats de bail. La quasi-totalité des étudiants n'ont pas de contrat de bail, et ça crée beaucoup de problèmes pour renouveler leur carte de séjour. Presque 10 % des étudiants étrangers qui vivent à la cité universitaire.

« Sincèrement je ne vois aucun changement, les mêmes obstacles surtout le logement, il n'y a pas de subventions pour nos activités dans le cadre de nos associations. »

La coordination entre les associations des étudiants étrangers et la société civile à Oujda se limite à la participation aux activités d'intégration et à la promotion du vivre-ensemble. Pour l'accès à la justice, il n'existe généralement pas de possibilités pour les étudiants étrangers.

« J'ai travaillé dans un centre d'appel, et je n'étais pas le seul, il y avait 4 à 5 personnes qui étaient victimes de l'exploitation humaine, on travaille de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi. On a porté plainte contre l'employeur auprès de l'inspection du travail à Oujda et jusqu'au présent, il n'y a aucune réponse. Les bailleurs entrent jusque dans nos chambres et il y a des cas de vol, mais on évite de porter plainte parce qu'on sait que la suite ne sera pas favorable. » Étudiant nigérien à Oujda

4 Principaux acteurs

Le Maroc, en tant que pays de transit, de départ et de destination pour les jeunes en mobilité, dispose d'un réseau diversifié d'acteurs, tant formels qu'informels, qui œuvrent pour la protection, l'intégration et la prise en charge des enfants et jeunes en mobilité (EJM).

4.1 Acteurs internationaux

Des organisations comme l'OIM, le HCR et la fondation orient occident jouent un rôle clé en fournissant des services de protection aux jeunes migrants. Ces organisations offrent un soutien psychosocial, une assistance juridique et un hébergement d'urgence¹⁰. Le GIZ joue un rôle central dans la coordination de projet EJM au niveau de la région MENA ainsi que dans l'encadrement de formations destinées aux partenaires afin de renforcer leurs compétences.

4.2 Acteurs nationaux : institutions étatiques

Le ministère de l'Intérieur, à travers la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) et la police des frontières, joue un rôle central dans la gestion des flux migratoires, dans la protection des EJM et surtout dans la lutte contre le trafic d'êtres humains des villes frontalières qui connaissent un grand nombre de réseaux criminels spécialisés dans le kidnapping des EJM et autres migrants. Le Ministère de l'Intérieur est aussi responsable de la régularisation des migrants, notamment dans le cadre de politiques mises en place depuis 2014. Cependant, son approche reste souvent axée sur le contrôle des frontières et sur la sécurité, limiter ainsi l'accès des jeunes migrants à des services de protection et d'intégration.

Le travail du ministère de l'Intérieur est critiqué par quelques OSC surtout pendant les campagnes d'arrestations et le refoulement des jeunes migrants qui ont déjà des dossiers dans les associations de protection des EJM à Oujda.

« Le ministère de l'Intérieur ne se coordonne pas avec les associations, on travaille avec les jeunes migrants pour une longue période de suivi, après il nous a appelé de l'Algérie et nous a informé qu'il était refoulé vers l'Algérie après une campagne d'arrestation donc les campagnes d'arrestations gâtent tous les efforts fournis. » Membre du groupe GTP

Depuis 2013, le ministère de l'Éducation a fait de nombreux efforts pour assurer l'accès à l'éducation des enfants migrants, conformément aux engagements pris par le Maroc. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par le Maroc, prévoit notamment comme obligations de l'État la non-discrimination, la participation, l'intérêt supérieur des enfants, la protection intégrale et la survie. De plus, la nouvelle Constitution marocaine « assure une égale protection juridique et une égale considération sociale et morale à tous les enfants, abstraction faite de leur situation familiale » (art.32).

En pratique, à Oujda, les enfants ne rencontrent pas de difficultés pour accéder à l'éducation, mais ils ont encore besoin du soutien des associations au moment de l'inscription. Le travail de l'académie régionale de l'éducation à Oujda est souple et flexible concernant les inscriptions des enfants migrants, indépendamment de leur situation administrative ou celles de leurs parents. En cas d'absence de pièces d'identité (passeport, carte de séjour, acte de naissance), une déclaration sur l'honneur d'un des parents, du tuteur ou de l'association en cas d'enfant mineur non accompagné suffit pour inscrire l'enfant. Dans le cadre de partenariat

¹⁰ La priorité pour les femmes et les enfants.

avec les OSC, la direction provinciale de l'éducation à Oujda permet également aux associations d'assurer un suivi des EJM inscrits. À Rabat, l'accès reste limité pour les jeunes en situation irrégulière en raison de barrières administratives et de la stigmatisation sociale.

Le Ministère de la Santé s'est doté, dès 2013, d'un plan d'action pour la santé des migrants au moyen de circulaires autorisant la prise en charge gratuite des migrants au niveau des centres de santé de base. Le département compte même aujourd'hui le Plan stratégique national de santé et immigration 2021-2025, élaboré en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

La **Direction Générale de la Protection Sociale** travaille en collaboration avec les ONG pour fournir des services sociaux aux jeunes migrants vulnérables, notamment les mineurs non accompagnés. Cependant, les ressources insuffisantes et la surcharge des structures d'accueil limitent l'efficacité de ces interventions.

Le **Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social** supervise les programmes de protection sociale, y compris ceux destinés aux jeunes migrants et aux mineurs non accompagnés. Il travaille en collaboration avec d'autres acteurs pour garantir l'accès à l'éducation, à la santé et à la protection sociale. Cependant, les ressources limitées et la surcharge des structures d'accueil restent des obstacles majeurs.

4.3 Acteurs nationaux : organisations de la société civile à Rabat

Les organisations de la société civile mènent un grand travail d'accompagnement et de proximité auprès des EJM. Il s'agit d'un soutien important qui permet de surmonter les obstacles à la scolarisation des enfants comme le signalent les acteurs sur le terrain : difficultés linguistiques, manque de connaissance et de compréhension des procédures, manque de réseautage et de maîtrise du système institutionnel marocain, sentiment de racisme, etc. Parmi ces acteurs interviewés, on retrouve :

- **Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)** : L'AMDH est l'une des principales ONG de défense des droits humains au Maroc. Elle offre un accompagnement juridique aux jeunes en mobilité, défend leurs droits et sensibilise l'opinion publique aux enjeux migratoires. Cependant, son action est souvent limitée par des contraintes financières et un manque de soutien institutionnel.
- **Association Bayti** : Spécialisée dans la protection des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité, Bayti offre des services d'hébergement, de scolarisation et de réinsertion sociale et professionnelle. Elle travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la Solidarité pour garantir une prise en charge adéquate des jeunes en mobilité.
- **Caritas Maroc (actuellement le centre d'accueil est fermé)** : Caritas fournit des services de première nécessité tels que l'hébergement temporaire, le soutien alimentaire et l'accès aux soins de santé. Elle travaille en partenariat avec d'autres ONG et des acteurs publics pour aider les jeunes migrants à s'intégrer et à accéder à leurs droits.
- **Forum des Alternatives Maroc (FMAS)** : Le FMAS œuvre pour l'intégration des migrants et le renforcement des politiques de protection. Il propose des formations professionnelles et des services d'orientation pour aider les jeunes migrants à s'intégrer sur le marché du travail.

4.4 Système de protection informel au Maroc

Les jeunes en mobilité bénéficient également de mécanismes de protection informels, qui sont souvent basés sur des réseaux sociaux, communautaires ou familiaux. Ces formes de protection, bien que non officielles, jouent un rôle crucial pour la survie et l'intégration des jeunes migrants.

Les jeunes en mobilité, qu'ils soient marocains ou subsahariens, comptent souvent sur des réseaux informels pour se soutenir mutuellement. Ces réseaux communautaires, basés sur l'entraide entre migrants de même origine ou entre jeunes marocains et migrants, offrent un soutien psychologique, un logement temporaire et parfois une aide à l'emploi. Pour les jeunes subsahariens, ces réseaux incluent souvent des membres de leur communauté déjà établis au Maroc qui leur offrent un soutien matériel, financier ou moral. Ce capital social permet de pallier les difficultés liées à l'isolement et à la précarité, en créant un sentiment d'appartenance et de sécurité dans un contexte souvent hostile.

Les communautés subsahariennes au Maroc fonctionnent comme des communautés diasporiques, où les membres partagent une identité collective et une expérience commune de la migration. Ces communautés offrent un espace de solidarité et de résistance face aux discriminations et aux difficultés quotidiennes. Pour les jeunes marocains, bien qu'ils puissent également s'appuyer sur des réseaux communautaires, leur intégration est souvent facilitée par leur appartenance à la majorité culturelle et juridique du pays. À Rabat, les communautés jouent un rôle crucial dans le soutien et la protection des enfants et des jeunes en mobilité.

Les familles restées dans les pays d'origine jouent aussi un rôle important dans le soutien à distance, malgré les obstacles géographiques et administratifs. Ce phénomène illustre la transnationalité, où les liens familiaux et sociaux dépassent les frontières nationales. Pour les jeunes subsahariens, ce soutien transnational peut prendre la forme d'envois d'argent ou de soutien moral, bien que les transferts financiers soient souvent compliqués par des barrières bureaucratiques ou économiques. Pour les jeunes d'origine marocaine, ces liens transnationaux existent également mais ils sont souvent facilités par une situation juridique plus stable, ce qui réduit leur vulnérabilité.

Comme les ONG, les réseaux communautaires sont souvent plus flexibles et réactifs que les institutions publiques, mais leur action reste limitée par des contraintes financières et un manque de coordination avec les acteurs institutionnels.

5 Accès aux services de base par les EJM

Les jeunes en mobilité partagent des besoins fondamentaux en matière de protection, d'éducation, de formation et de santé. Cependant, leur accès à ces services varie considérablement en fonction de leur statut migratoire et de leur origine.

5.1 Protection

Les jeunes en mobilité, notamment les mineurs non accompagnés, ont accès à des structures d'accueil, mais ces centres sont souvent saturés et manquent de ressources pour répondre à tous les besoins. Le personnel des institutions étatiques a souvent une méconnaissance des lois qui garantissent les droits des EJM. Il en va de même pour les agents communautaires ils sont obligés d'accompagner les EJM dans n'importe quelle démarche administrative.

« Des fois je suis obligé d'amener avec moi une copie des circulaires pour montrer au fonctionnaire de l'administration que tel droit est garanti pour un migrant ». agent de médiation

En particulier les EJM en situation irrégulière sont exposés à des risques d'exploitation, de violence et d'abus. Les jeunes subsahariens, en raison de leur statut précaire, sont particulièrement vulnérables et dépendent largement des ONG et des réseaux communautaires pour obtenir une protection minimale.

5.2 Éducation et formation

L'accès à l'éducation et à la formation professionnelle est un enjeu majeur pour les jeunes en mobilité. Environ 60 % des jeunes migrants à Rabat accèdent à une formation, mais les programmes sont souvent de faible qualité et l'inclusion dans les écoles publiques reste limitée à ceux qui sont en situation irrégulière. Les jeunes marocains, bien qu'ayant un accès relativement meilleur à l'éducation, sont souvent confrontés à des disparités de qualité et à des obstacles liés à leur situation socio-économique. Les jeunes subsahariens, quant à eux, se heurtent à des barrières administratives et linguistiques qui limitent leur accès à l'éducation formelle. La formation professionnelle, perçue comme un levier d'insertion économique, reste insuffisamment accessible, en particulier pour les jeunes en situation irrégulière. Les associations comme le FMAS et l'AMAP proposent des formations adaptées à Rabat, mais ces programmes restent limités et peu accessibles pour les jeunes en situation irrégulière.

Bien que, sur le plan théorique, les EJM aient droit à l'éducation et à des programmes de formation professionnelle - surtout les jeunes en situation régulière -, leur intégration effective est entravée par des mécanismes d'exclusion systémique. Les jeunes en situation irrégulière, notamment ceux d'origine subsaharienne, se heurtent à des obstacles administratifs liés à l'absence de documents légaux. Cela limite leur accès au capital institutionnel nécessaire pour s'inscrire dans des établissements scolaires ou bénéficier de formations qualifiantes. Ces barrières renforcent leur marginalisation sociale et les maintiennent dans une situation de vulnérabilité structurelle (le cas des jeunes sans papier).

Les initiatives publiques et associatives visant à faciliter leur intégration à Rabat, telles que les programmes de formation linguistique ou professionnelle, s'inscrivent dans une logique de solidarité institutionnelle. Cependant, ces efforts restent souvent insuffisants face à l'ampleur des besoins, en raison de ressources limitées et d'une coordination fragmentée entre les acteurs. Les jeunes en mobilité en situation irrégulière sont alors contraints de recourir à des réseaux informels pour accéder à des opportunités éducatives ou professionnelles, ce qui les expose à des risques d'exploitation et de précarisation. Néanmoins, les acteurs

interviewés soulignent que l'espoir constant de rejoindre l'Europe perturbe régulièrement le parcours éducatif de ces jeunes.

« les enfants et les jeunes réclament toujours leur intérêt d'apprendre le français et l'anglais dans l'objectif d'apprendre une nouvelle langue afin de communiquer dès leur arrivée en Europe... toujours on remarque que la frustration se présente dans le parcours éducatif et je comprends ce n'est pas évident pour un jeune migrant d'assurer sa vie et en même temps réussir un choix éducatif complètement différent... c'est un grand challenge pour eux... c'est la vérité » Karima responsable du pôle éducatif auprès de l'association Bab Elkhir.

La plupart des acteurs associatifs affirment que l'accès à l'éducation des enfants est garanti, mais que pour les plus âgés, ils bénéficient seulement de formations professionnelles. Selon un acteur de la société civile, la procédure d'inscription dans certaines académies reste particulièrement complexe, ce qui contraint les familles à dépendre de l'accompagnement des OSC pour assurer les démarches d'inscription.

D'après les entretiens, les parents s'intéressent rarement à la question de l'éducation de leurs enfants, leur conviction étant qu'ils sont en situation de transit et qu'il n'est pas nécessaire que leurs enfants aillent à l'école. La société civile a énormément travaillé sur la sensibilisation et l'accès des enfants en mobilité en partenariat avec le ministère de l'Éducation. À ceci, on peut noter les obstacles suivants : l'abandon et l'échec scolaire à cause de la mobilité continue des parents, les difficultés d'intégration à cause de la non-maîtrise de la langue arabe, l'enjeu de la religion, notamment pour les migrants non-musulmans et les préjugés des parents nationaux envers les élèves migrants influençant par la suite leurs enfants.

En 2018, le Maroc a lancé un programme préscolaire national destiné aux enfants âgés de 4 à 6 ans qui peut être considéré comme un programme de bonnes pratiques pour cette tranche d'âge. L'inscription des enfants migrants permet une bonne intégration linguistique des enfants des migrants nés au Maroc. Les enfants qui ont bénéficié du programme préscolaire arrivent à réaliser de bons résultats à l'école et ne connaissent pas de retard. Similairement, la question de la langue ne constitue pas un frein pour les enfants syriens, mais malgré cela, les familles syriennes préfèrent que leurs enfants, - surtout les filles - quittent l'école à partir du collège pour les préparer au mariage.

En l'absence de statut légal, les jeunes migrants demandeurs d'asile ne peuvent pas accéder aux formations proposées par les OSC œuvrant dans le cadre de projets financés par l'UE.

« J'ai reçu une formation en électricité, puis une courte période de stage et maintenant cela fait un an et je n'ai pas pu trouver du travail à cause de mon statut illégal au Maroc. Je trouve que la formation n'est pas approfondie et de courte durée. » (Un jeune demandeur d'asile camerounais)

Les jeunes qui ont réussi à obtenir un statut de réfugié bénéficient de formations dans le cadre de partenariats entre associations et coopération nationale. Ils reçoivent un suivi et un soutien de la part des associations qui les accompagnent dans la création de micro-projets. En comparaison avec Rabat, la ville d'Oujda a des offres très limitées.

La plupart des associations qui travaillent dans le cadre de projets visant à former les jeunes en mobilité ont principalement ciblé les femmes et les mineurs, ce qui marginalise et exclut la tranche d'âge étudiée. Certains répondants ont exprimé leur mécontentement quant aux spécialisations proposées, sinon imposées, par les associations sans réelle concertation, comme l'a exprimé l'un des répondants des associations.

5.3 Accès au travail

La SNIA a tenté d'assurer une meilleure intégration des migrants irréguliers, régularisés, réfugiés et demandeurs d'asile et toute personne étrangère en situation de vulnérabilité. Dix ans après le lancement de la SNIA, la majorité des acteurs de la société civile ont plutôt observé à des avancements modestes par rapport à l'ambition initiale de l'État. Un grand nombre de jeunes en mobilité exercent leurs activités dans le secteur informel, étant donné la faiblesse de leurs profils : absence de compétences et d'expériences professionnelles. À Oujda les opportunités de travail sont très limitées et les jeunes qui n'ont pas réussi à avoir des formations préfèrent se déplacer vers Berkane (ville dans l'Oriental du Maroc) pour travailler dans l'agriculture ou se déplacer vers le Nord ou le Sud du Maroc. À Oujda, certains mineurs travaillent dans le domaine de la restauration en tant que stagiaires non rémunérés, fournissant à certains restaurateurs une main-d'œuvre gratuite.

À Rabat, les jeunes Subsahariens, en particulier ceux en situation irrégulière, sont confrontés à une double précarité : celle liée à leur statut migratoire et celle liée au marché du travail informel. Leur accès à l'emploi est limité par des barrières administratives et des pratiques discriminatoires. Les jeunes Marocains, bien que moins exposés à la discrimination raciale, subissent également les effets de la précarité économique et de la stigmatisation sociale liées à leur statut de migrants ruraux.

5.4 Conditions de logement

Les jeunes en mobilité vivent souvent dans des conditions de logement précaires, marquées par la surpopulation, l'insalubrité et des loyers élevés. Ces conditions reflètent une exclusion spatiale, où les migrants sont relégués à des quartiers périphériques ou marginalisés. Parfois, les jeunes en mobilité n'arrivent pas à trouver un hébergement puisque les offres d'hébergement sont destinées pour les cas d'urgence aux enfants, aux mineurs et aux femmes.

5.5 Santé

Les jeunes migrants, y compris ceux en situation irrégulière, ont théoriquement droit aux soins de santé, bien que l'accès soit limité en raison de l'absence de couverture médicale pour ceux sans documents légaux.¹¹ L'accès aux soins de santé représente donc un défi significatif pour les jeunes migrants, mais avec des nuances entre les groupes. Pour les jeunes subsahariens, en particulier ceux en situation irrégulière, les obstacles sont multiples : leur statut juridique précaire et leur isolement social compliquent fortement leur accès aux soins médicaux. Ces barrières institutionnelles et sociales les rendent particulièrement vulnérables en matière de santé. À Rabat, les centres de santé publics et les ONG comme Caritas et Médecins Sans Frontières offrent des soins de base, mais ces services restent insuffisants pour répondre à tous les besoins.

Tout d'abord, il existe toujours une méconnaissance des droits des EJM au niveau du personnel des hôpitaux. Les EJM doivent souvent être accompagnés par un agent de terrain qui facilite l'accès des EJM aux soins et aux consultations et surtout lorsqu'ils n'ont pas de papiers à présenter à l'accueil dans les hôpitaux. En général, les EJM qui ne possèdent pas de papiers sont mal traités par le personnel des hôpitaux et surtout les CHU ; ces derniers la plupart du temps refusent la sortie du malade avant qu'il ne règle ses factures d'hospitalisation. Dans plusieurs cas traités par les autorités marocaines, les CHU refusent d'octroyer les avis de naissance pour les nouveaux nés avant de s'assurer des paiements des factures d'accouchement, ce qui empêche les

¹¹ Promotion de la santé et la protection sociale des migrants au Maroc, du 1^{er} août 2020 au 31 mai 2023.

enfants après de s'inscrire aux écoles ainsi que la prise en charge pour les vaccinations. Il faut souligner que pour bénéficier des vaccinations, les centres de santé exigent le document d'avis de naissance.

En ce qui concerne les jeunes Marocains, bien qu'ils bénéficient théoriquement d'un meilleur accès aux services de santé, leur situation est souvent entravée par leur précarité économique. Cette difficulté est accentuée par le nouveau système d'assurance maladie obligatoire (AMO Tadamone), qui conditionne l'accès aux soins à une contribution financière. Ainsi, les jeunes Marocains qui ne sont pas couverts par cette assurance se retrouvent dans une situation similaire à celle des migrants subsahariens, exclus des services de santé réservés aux citoyens assurés. Cette réforme met en lumière les inégalités d'accès aux soins, qui touchent à la fois les jeunes migrants et les jeunes nationaux en situation de vulnérabilité économique.

Le système sanitaire du Maroc donne des avantages de soins médicaux, mais la structure générale du système de santé est très complexe dans la mesure où il est constitué par trois niveaux : « un premier niveau où se situent les centres de santé de soins primaires, un deuxième niveau qui comporte à la fois les centres hospitaliers préfectoraux ou provinciaux (CHP) et un troisième niveau qui concerne les centres hospitaliers universitaires (CHU) », plus de nombreuses structures spécialisées et des laboratoires de santé publique. Par conséquent, les soins du premier niveau qui sont primaires et publics sont gratuits et au centre de ce système pour les patients. Par contre, la complexité des deux autres niveaux ainsi que la prise en charge ne sont pas toujours bien comprises par les personnes migrantes. Pour les maladies graves ou chroniques, les EJM sont obligés de se débrouiller seuls avec leurs propres moyens ou de renoncer à se soigner. Plusieurs jeunes migrants à Oujda sont décédés en raison de l'absence d'assistance pour les maladies graves (cancer par exemple).

Il faut préciser aussi un autre obstacle qui limite l'accès des jeunes migrants à leur droit d'accès à la santé. L'accompagnement médical offert par les associations reste limité car la plupart des projets des bailleurs de fonds sont destinés à des groupes spécifiques, à savoir les femmes, les enfants et les mineurs. La catégorie d'âge de +18 à 24 se sent donc marginalisée par les associations.

« Les soldats algériens ont cassé mes lunettes pendant mon passage aux frontières, ils ont tout pris, j'étais obligé d'attendre plus que 3 mois pour récupérer de nouvelles lunettes, l'accompagnement des associations est trop lent, des fois ils ne répondent même pas au téléphone alors que moi je n'arrive pas à voir sans l'utilisation des lunettes. » (Un jeune demandeur d'asile soudanais)

5.6 Orientation et information

Les jeunes migrants bénéficient souvent d'une orientation et d'une information sur leurs droits et sur les services disponibles grâce aux acteurs associatifs et aux institutions publiques. Par exemple, Caritas Maroc et l'AMDH organisent des sessions d'information pour sensibiliser les jeunes migrants à leurs droits en matière de santé, d'éducation et de régularisation administrative.

Le réseau d'acteurs institutionnels et informels au Maroc offre une diversité de services pour répondre aux besoins des jeunes migrants. Cependant, des défis majeurs subsistent, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la santé, à la protection et à la formation professionnelle. Les efforts combinés des acteurs publics et associatifs, en particulier à Rabat, apportent une réponse essentielle aux besoins des jeunes migrants, mais il reste crucial de renforcer l'intégration de ces services dans un cadre législatif et politique plus inclusif et protecteur. Une meilleure coordination entre les acteurs, ainsi qu'un soutien accru aux initiatives locales, sont nécessaires pour garantir une protection et une intégration efficaces des jeunes en mobilité au Maroc.

5.7 Discrimination et stigmatisation

La discrimination raciale constitue un obstacle structurel majeur pour les jeunes Subsahariens qui se sentent souvent marginalisés et exclus par la société marocaine. Cette discrimination se manifeste concrètement dans des domaines clés tels que l'accès au logement, à l'emploi et aux services publics, et s'enracine dans des représentations sociales négatives et des stéréotypes persistants à l'égard des migrants subsahariens. Ces représentations renforcent leur exclusion et limitent leurs opportunités d'intégration socio-économique. En revanche, pour les jeunes Marocains, la stigmatisation est davantage liée à leur origine rurale, ce qui met en lumière une hiérarchie sociale profondément ancrée entre les populations urbaines et rurales au sein de la société marocaine. Cette forme de discrimination, bien que différente dans ses manifestations, révèle également des dynamiques d'exclusion et de marginalisation basées sur l'origine géographique et le statut social.

Les jeunes Subsahariens expriment une méfiance envers les autorités marocaines, malgré les efforts de régularisation. Cette méfiance s'explique par des expériences négatives avec les services publics, marquées par des retards administratifs, des discriminations et des conditions d'accueil insuffisantes. Les jeunes Marocains, bien que moins critiques, déplorent le manque de soutien des institutions publiques, en particulier en matière d'emploi et de logement.

5.8 Système de protection informel

Les réseaux informels jouent un rôle crucial dans la survie et l'intégration des jeunes en mobilité au Maroc. Les réseaux communautaires et les solidarités familiales fournissent un soutien matériel et émotionnel, en particulier pour les jeunes Subsahariens. Ces réseaux reflètent une résilience collective, où les migrants s'organisent pour faire face aux défis de l'exclusion. Cependant, ces mécanismes informels ne peuvent pas compenser les défaillances des systèmes publics, ce qui souligne la nécessité d'une protection sociale plus inclusive.

Certains jeunes, en particulier les Marocains, aspirent à une intégration locale à Rabat, avec pour objectif de stabiliser leur situation économique et sociale, et déconstruire une vie durable dans la capitale. Cependant, cette intégration est souvent entravée par des barrières structurelles, telles que le chômage et la précarité.

6 Collaborations inter-organisations

Les jeunes migrants, en particulier dans les grandes villes marocaines comme Rabat, évoluent dans un environnement complexe où de multiples acteurs institutionnels et associatifs interagissent pour répondre à leurs besoins en matière de protection, d'éducation, de santé et de formation. Ce chapitre analyse les dynamiques de collaboration entre ces acteurs, tant au sein du système administratif formel qu'au-delà, en mettant l'accent sur les relations entre les systèmes de protection et les jeunes migrants. Il explore également les synergies entre les institutions publiques et les organisations de la société civile, tout en identifiant les défis et les opportunités pour améliorer l'accompagnement des jeunes migrants à Rabat.

6.1 Réseau régional : GTP

Le groupe de travail protection à Oujda est une plateforme de travail constituée d'associations, d'ONGs et d'organisations opérationnelles dans les domaines des droits humains¹², en particulier des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et d'autres personnes ayant besoin de protection dans la région Orientale.

« Il s'agit d'une première expérience au niveau national. Le groupe Travail Protection est un groupe d'associations travaillant dans le domaine de la protection qui fonctionne depuis 2014. L'une de ses forces est la continuité et l'implication de la plupart des organisations. Le travail est basé sur la complémentarité, l'échange d'informations et le plaidoyer » Secrétariat du GTP à Oujda

Entre 2014 et 2022, dans le cadre de la territorialisation de la SNIA et à l'initiative du HCR, un ensemble d'associations de la société civile et d'organisations internationales se sont organisées pour former une plateforme de coordination nommée « Groupes de Travail de Protection (GTP) » dans les différentes régions du Maroc. Le premier GTP a été établi dans la région de l'Oriental en 2014, le principal point d'entrée des réfugiés et migrants au Maroc. En 2017, le GTP de Tanger- Tétouan-Al Hoceima a été créé, puis sont venus les GTP de Casablanca-Settat en 2018, de Fès-Meknès et Marrakech- Safi en 2021 et de Béni Mellal-Khénifra en 2022 :

Les objectifs principaux du GTP sont le partage d'information, l'identification et référencement. Il s'agit de promouvoir le partage d'information sur les problématiques et défis de protection des personnes telles que les réfugiés, les demandeurs d'asile, les survivants de violence dans le cadre de mouvements mixtes, afin d'assurer une vision globale de la situation dans la région. À cet effet, le GTP cherche à identifier les capacités opérationnelles de réponses actuelles de ses membres, notamment en évaluant « qui fait quoi » en termes de protection dans la région. Le but est de renforcer le mécanisme de coopération et coordination de différentes actions dans l'identification, le référencement et les réponses de protection. Le GTP cherche à systématiser l'identification des problèmes de protection en relevant les besoins spécifiques des réfugiés, des demandeurs d'asile, des victimes de traite, et d'autres personnes nécessitant une protection, et ce sur la base d'une approche participative basée sur l'âge, le genre et la diversité, ainsi qu'en fournissant des réponses et des solutions adaptées aux différents problèmes de protection. Le GTP inclut aussi le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer en faveur des problèmes de protection.

¹² Le GTP à Oujda comprends les Associations, ONG et Organisations des droits humains de protection de l'enfant et de la femme dans les régions de l'Oriental suivantes : OMDH, MS.2, Association Ain Ghazal, Association Al wafae, ALCS, AMPF, Association Nibrass, CEI, Association Almoustakbal, Association Asticude, FOO, AMAPPE, Association pionniers de changement, Association Homme et environnement, Association Chourouk, ACODEC, OIM, HCR, PROGETTOMONDO.

Quelques acteurs membres du groupe GTP ont exprimé leur insatisfaction sur la lenteur du travail du groupe et surtout le manque de réactivité de quelques acteurs en cas de référencement. Parmi les faiblesses du groupe, on relève l'absence d'engagement de certaines associations œuvrant dans la protection des EJM, qui préfèrent travailler selon leurs propres plans de travail, ainsi qu'une concurrence entre les associations pour les fonds disponibles.

« Il n'y a pas une forte coordination, c'est juste pendant les cas urgents et surtout la question d'hébergement » Membre du GTP

Au niveau national, le GTPM est une plateforme de coordination informelle sans cadre légal officiel. Il fonctionne depuis sa création avec un mode de coordination similaire aux termes de référence (TDR du GTP) et sous le lead d'un Comité de pilotage central qui permet d'assurer les fonctions de coordination et de pilotage des différentes activités du GTPM en lien avec sa mission et ses champs d'intervention. Le comité de pilotage est assuré par l'OMDH au niveau central. Il a la responsabilité de coordonner les différents secrétariats des GTP dans les régions afin de garantir une meilleure collaboration et des synergies dans les domaines du partage d'informations, de la collecte des données et de l'analyse des tendances. Il assure une coordination en matière d'identification des besoins et de référencement vers les différents services de protection, ainsi que le recensement et partage des bonnes pratiques et expertises. Le comité de pilotage a la responsabilité de mettre en œuvre les activités mises en place dans le cadre du GTPM, ainsi que de promouvoir et visibiliser ses activités autour de la coordination, le transfert de compétences et l'identification des besoins.

La Plateforme Nationale de Protection des Migrants (PNPM) est un réseau d'associations basées au Maroc et actives dans le secteur de la migration et des droits humains. Ses membres sont des organisations de terrain et de plaidoyer, intervenant directement auprès de la population migrante. Le rôle principal de la PNPM est le plaidoyer. Les objectifs du PNPM sont la coordination des actions des associations membres afin d'améliorer la prise en charge, le suivi et l'accompagnement médical, psychosocial et judiciaire des migrants ; le renforcement des initiatives existantes afin de créer une dynamique locale pour assurer la défense des droits des migrants et le respect de leur dignité ; la sensibilisation de la société civile et les autorités marocaines au respect des droits des migrants.

6.2 Partenariats

La coordination entre les ONG internationales et les institutions étatiques prennent plusieurs formes selon les sujets. En général les OSC et les institutions étatiques bénéficient d'un accompagnement technique de la part des ONG internationales dans la réalisation leurs projets. Parmi les sujets de collaboration relatifs aux EJM, les ONG internationales sont actives dans la sensibilisation des jeunes migrants contre la traite des personnes, l'accompagnement médical et psychosocial pour les femmes et les mineurs victimes de violence, ainsi que le renforcement des capacités du personnel des institutions étatiques et des acteurs associatifs. Par exemple, le HCR s'engage activement avec ses partenaires : la Fondation Orient-Occident (FOO), l'Association marocaine de planification familiale (AMPF), l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) ainsi que le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).

Pour la collectivité locale à Oujda, la loi organique 113-14 ne stipule pas la thématique de la migration et c'est grâce aux projets de coopération internationale décentralisée que la commune à commencer à travailler sur cette thématique dans le cadre d'un projet avec la GIZ qui vise le renforcement des capacités des collectivités

territoriales dans le domaine de la migration. Ce projet vise à encourager la commune à intégrer cette thématique dans la planification stratégique.

Après l'expérience d'un premier pacte de 2017-2022, d'autres communes ont commencé à intégrer cette thématique dans leur plan d'action 2022-2027 dans la région de l'Oriental à savoir Berkane et Nador. Pour la commune, la question migratoire intéresse plusieurs acteurs. La commune s'intéresse aux services de base et les EJM à Oujda sont inclus dans les services fournis aux citoyens. La commune ne fait pas de différence entre migrant et citoyen, ils sont servis à pied d'égalité notamment pour l'accueil et l'hébergement. Cependant, les droits d'accès à l'éducation, au travail, et à la santé, ne font pas partie des compétences de la commune.

6.3 Dynamiques entre le système administratif et les EJM à Rabat

Les OSC jouent également un rôle important dans les systèmes de protection des EJM à Rabat, mais leur participation à l'élaboration des lois et de la politique migratoire est limitée. Les institutions étatiques n'appliquent pas une approche participative et pluripartite dans l'élaboration des lois, des stratégies, et des politiques migratoires au Maroc. La majorité des acteurs de la société civile ont critiqué la courte durée des projets financés par l'UE, ce qui limite leur assistance et leur engagement sur le terrain envers les EJM, ainsi que l'exigence des chiffres à atteindre par les bailleurs de fonds qui restreint la coordination avec les autres OSC et crée un climat de tension et de conflit.

La durabilité d'un système de protection est importante, mais d'après les résultats de l'étude, les projets financés par l'EU en partenariat avec les agences de développement ne prennent pas en considération le long terme. Dans le cadre de la coopération internationale, les bailleurs de fonds financent des projets similaires et attendent un impact. En pratique, on constate que les mêmes projets se répètent : formation de courte durée, partage de kits alimentaires, cours de Darija marocaine et accompagnement médical limité. Pratiquement c'est les mêmes projets qui se répètent, formation de courte durée, partage des kits alimentaires, cours du Darija marocaine et l'accompagnement médicale limité. Les bailleurs de fonds ne renouvellent pas les conditions dans l'appel à projet ; on retrouve donc le même projet avec les mêmes associations ou parfois le même projet, mais avec des nouvelles associations.

7 Appréciations et innovations du Projet d'intervention

Le projet « Enfants et jeunes sur les routes migratoires », mis en œuvre par l'association MS2 à Oujda, vise à faciliter l'insertion socio-professionnelle des enfants et des jeunes en route migratoire et à lever les obstacles entravant leur intégration, au travers d'actions ciblées et d'une collaboration étroite avec diverses parties prenantes.

Les interventions du projet se basaient sur des principes fondamentaux tels que la protection, l'éducation et le renforcement des compétences et des capacités des EJM en matière de protection et d'utilisation des outils digitaux. La coordinatrice du Projet EJM à Oujda relève néanmoins la courte durée du projet.

Le Projet EJM à Rabat, porté par une coalition d'acteurs publics et privés, englobe une série d'activités visant à soutenir la mobilité des jeunes migrants et à faciliter leur intégration dans la société marocaine. Ces activités couvrent plusieurs domaines, allant de l'accueil à la réinsertion sociale et professionnelle ; l'accueil des jeunes migrants constitue une priorité du Projet. Rabat, en tant que capitale administrative et point de transit majeur, accueille de nombreux jeunes migrants qui y trouvent refuge après un échec dans leur tentative de départ ou dans l'attente d'une régularisation. Des structures d'accueil, comme les foyers d'urgence gérés par des ONG (Caritas Maroc, FOO) et le HCR, offrent des conditions de vie minimales : sécurité, nourriture, hygiène et soins de santé. Cependant, ces structures sont souvent saturées, reflétant une demande croissante face à des ressources limitées. Cette situation expose les jeunes à des périodes d'attente dans des conditions précaires, ce qui souligne les inégalités d'accès aux services de base.

Les jeunes migrants, en particulier ceux âgés de 18 à 24 ans, bénéficient de programmes de formation professionnelle visant à faciliter leur insertion dans la société marocaine. Ces programmes, souvent soutenus par des partenariats avec des entreprises locales ou des centres de formation, leur offrent des compétences pratiques dans des domaines variés (artisanat, informatique, commerce, etc.). Par ailleurs, certains jeunes intègrent des dispositifs d'éducation formelle ou non formelle, renforçant ainsi leurs compétences linguistiques en arabe et en français. Ces initiatives constituent un levier essentiel pour leur employabilité future, mais elles restent insuffisantes face à l'ampleur des besoins.

Le Projet inclut un volet sanitaire, avec des services médicaux fournis par des structures spécialisées (Médecins Sans Frontières, AMPE, centres de santé publics). Ces services répondent aux besoins urgents en matière de santé mentale et physique, notamment pour les jeunes migrants confrontés à des traumatismes psychologiques, des maladies liées à des conditions de vie précaires ou des problèmes de santé sexuelle. Cependant, l'accès à ces services reste inégal, en particulier pour les jeunes en situation irrégulière.

Les jeunes migrants, souvent ignorants de leurs droits, bénéficient d'actions de sensibilisation et d'information organisées par des ONG comme l'AMDH. Ces ateliers portent sur les droits des migrants, la régularisation administrative et l'accès aux services publics. Bien que ces initiatives aient permis à de nombreux jeunes de mieux comprendre leurs droits, elles restent limitées par des contraintes financières et un manque de coordination entre les acteurs. Les jeunes migrants font face à des défis d'intégration que les ONG ne peuvent pas adresser directement, notamment en raison de la stigmatisation et de la discrimination raciale.

La réception du projet par les acteurs politiques au Maroc a été relativement positive, mais elle reste limitée par des contraintes structurelles et des priorités divergentes. Même si le gouvernement marocain a reconnu l'importance de la protection des enfants et des jeunes migrants, les ministères concernés se concentrent principalement sur les aspects sécuritaires et administratifs, souvent au détriment des besoins spécifiques des

jeunes migrants. En outre, à Rabat, les autorités locales ont montré un intérêt croissant pour la protection des jeunes migrants, mais leur action reste largement dépendante du soutien des ONG. Les collectivités locales manquent d'une approche systématique pour accompagner les jeunes migrants dans leur processus d'intégration durable.

Le suivi du Projet d'intervention EJM est assuré par plusieurs acteurs publics, mais il manque de coordination et d'une approche intégrée. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés joue un rôle central dans la gestion des données relatives aux migrants, mais les rapports et évaluations restent fragmentés et manquent d'une analyse approfondie de l'impact à long terme. Les rapports de terrain produits par des ONG (AMDH, Foo) offrent des informations précieuses, mais ils sont limités par un manque de ressources pour un suivi exhaustif.

Les autorités locales saluent les efforts législatifs du gouvernement, mais soulignent que ces réformes nécessitent des ressources financières et humaines conséquentes pour être pleinement efficaces. Elles insistent sur la nécessité de former le personnel et de moderniser les infrastructures publiques. Les autorités locales signalent également des défis de coordination avec les acteurs associatifs, entraînant une duplication des efforts et un manque de cohérence dans l'accompagnement des jeunes migrants. Ces difficultés sont particulièrement visibles dans les zones urbaines comme Rabat, où la concentration de jeunes migrants est élevée.

Les jeunes migrants eux-mêmes ont une perception nuancée, reflétant à la fois des progrès et des frustrations. Certains jeunes migrants reconnaissent que les réformes ont amélioré leur accès à l'éducation et aux services sociaux. Cependant, ces avancées restent inégales et ne bénéficient pas à tous. De nombreux jeunes migrants dénoncent la complexité et la lenteur des procédures administratives, qui limitent leur autonomie et leur capacité à accéder pleinement aux services. Ces obstacles renforcent leur sentiment d'exclusion et de marginalisation.

8 Conclusion et recommandations

L'évolution du cadre juridique et des politiques migratoires au Maroc témoigne d'une volonté politique de répondre aux défis liés à la protection et à l'intégration des jeunes migrants. Le Maroc a adopté une approche plus inclusive en matière de politique migratoire, notamment avec la mise en place en partie de la politique de régularisation des migrants en 2014. Cette politique a permis à des milliers de migrants subsahariens de régulariser leur statut, bien que des défis persistent en ce qui concerne leur intégration sociale et économique. Le Maroc a également ratifié plusieurs conventions internationales, telles que la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990). Cependant, le cadre juridique national reste insuffisant pour répondre pleinement aux besoins des jeunes migrants, en particulier ceux en situation irrégulière.

Les réformes juridiques se heurtent à des limites structurelles, notamment en matière de coordination, de ressources et d'application effective. Les perceptions des acteurs systémiques (associatifs, institutionnels et migrants) reflètent à la fois des avancées et des frustrations, soulignant la nécessité d'une approche plus inclusive et durable malgré leur situation instable ou leur stabilité limitée. Pour garantir une protection adéquate et une intégration effective des jeunes migrants, il est essentiel de :

- Renforcer la coordination entre les acteurs publics et privés ;
- Allouer des ressources suffisantes pour la mise en œuvre des réformes ;
- Simplifier les procédures administratives pour faciliter l'accès aux services ;
- Impliquer les jeunes migrants dans les processus décisionnels afin de mieux répondre à leurs besoins spécifiques.

Depuis la politique de régularisation des migrants mise en place en 2014, certains jeunes migrants ont pu obtenir un statut légal leur permettant d'accéder à des services de santé et d'éducation. Cependant, une grande majorité des jeunes migrants, en particulier ceux âgés de 18 à 24 ans, restent en situation irrégulière, ce qui les exclut de nombreux services publics. L'incertitude juridique et l'exclusion administrative qui en découlent exacerbent leur vulnérabilité. On peut relever le rôle des actions de sensibilisation et d'orientation qui se focalisent sur les jeunes en mobilité souvent mal informés sur leurs droits et les procédures d'accès aux services publics. Les ONG et les associations communautaires, comme Caritas Maroc, Foo, Bayti et l'AMDH, jouent un rôle crucial en orientant les jeunes migrants vers les services adéquats et en les sensibilisant à leurs droits. Cependant, ces actions sont souvent limitées par des ressources financières et humaines insuffisantes, ce qui réduit leur efficacité et l'impact des politiques publiques sur les dynamiques de terrain. Les ressources dont disposent les associations de la société civile ne sont pas à la hauteur du nombre de demandes soumises, surtout à la lumière des changements mondiaux et de l'augmentation du nombre de migrants due aux guerres, aux conflits régionaux et aux changements climatiques.

La collaboration entre les différents acteurs reste confrontée à plusieurs défis majeurs. Les acteurs institutionnels et associatifs, bien qu'ayant des objectifs similaires, manquent souvent de mécanismes de coordination efficaces. L'absence de partage d'informations en temps réel et de stratégies communes limitent l'efficacité de leurs actions. Les acteurs publics et les organisations de la société civile font face à des contraintes de financement et de ressources humaines. Ces limites rendent difficile la mise en œuvre de

programmes à grande échelle pour les jeunes migrants, en particulier dans des villes comme Rabat où la demande de services est élevée.

Pour améliorer la coordination, les pistes les plus recommandées sont la mise en place de comités de coordination intersectoriels (gouvernement, ONG, acteurs privés) qui permettraient de mieux répondre aux besoins des jeunes migrants et d'assurer une couverture plus complète de leurs droits. Des programmes de formation pour les travailleurs sociaux, les éducateurs et les policiers sur les spécificités des jeunes migrants et leurs droits peuvent améliorer la qualité des services offerts. Il est aussi nécessaire d'allouer plus de ressources à la protection des jeunes en mobilité, y compris des financements pour les structures d'accueil, ainsi que la mise en place de partenariats public-privé et internationaux pour améliorer l'efficacité des réponses apportées.

Les systèmes de protection sont faibles et stagnants, car ils dépendent de la coopération internationale. La protection des EJM n'est donc pas ancrée dans les lois et stratégies nationales à l'exception de l'accès des enfants à l'éducation. L'accès des jeunes en mobilité à leurs droits fondamentaux reste lié aux projets financés par les agences de développement et l'Union européenne. Les jeunes subissent des pressions parce qu'ils n'ont pas abandonné l'objectif principal pour lequel ils ont quitté leur pays d'origine. En d'autres termes, leurs demandes sont temporaires et les besoins qu'ils expriment ne visent qu'à gérer une phase de leur parcours migratoire. Similairement, les jeunes en mobilité, en particulier ceux en situation irrégulière d'origine subsaharienne, souffrent souvent de stigmatisation et d'exclusion sociale. Cette exclusion empêche une véritable collaboration entre les migrants et les institutions publiques, limitant ainsi l'efficacité des efforts de protection.

9 Bibliographie

Ait Ben Lmadani, Fatima, et Hicham Hafid, éd. 2025. *Femmes et mineurs en migration. Parcours, résistances, insertion ?* La croisée des chemins. <https://lacroiseedeschemins.ma/produit/femmes-et-mineurs-en-migrationparcours-resistances-insertion/>.

Alioua, Mehdi, et Jean-Noël Ferrié, éd. 2017a. *La nouvelle politique migratoire marocaine*. Konrad Adenauer Stiftung.

Alioua, Mehdi, et Jean-Noël Ferrié. 2017b. « Que nous cachent les frontières européennes sur la réalité migratoire africaine contemporaine et les enjeux qu'elle suppose ? » In *La nouvelle politique migratoire marocaine*, édité par Mehdi Alioua et Jean-Noël Ferrié. Konrad Adenauer Stiftung.

Bricaud, Julien. 2012. *Accueillir les jeunes migrants : les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon*. Comprendre la société. Chronique sociale.

El Omarti, Mohamed. 2011. « La Constitution, les droits et les libertés : quel rapport ? » Travaux du colloque national sur les perspectives de réforme constitutionnelle à la lumière du discours royal du 9 mars 2011, Faculté de droit d'Oujda.

Ferrié, Jean-Noël. 2020. « Contraintes et limites de la politique migratoire marocaine ». *Migrations Société* N° 179 (1): 109-13. <https://doi.org/10.3917/migra.179.0109>.

Ghatous, Fatima Zahrae. 2022. « Détermination de la catégorisation juridique des mineurs non accompagnés subsahariens au Maroc et rôle des ONGs ». *Revue africaine des sciences humaines et sociales*, n° 2: 52-68.

Dernières études du SFM

92 : Harouna Mounkaila, Balkissa Daouda Diallo (2025). Étude des systèmes de protection, d'accès à l'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en mobilité au Niger.

91 : non paru

90 : Mariame Sidibé, Abdoul Sogodogo (2025). Étude des systèmes de protection, d'accès à l'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en mobilité au Mali.

89 : Lisa Stalder, Denise Efionayi-Mäder, Gianni D'Amato (2025). Une carte citoyenne pour La Chaux-de-Fonds : opportunités et difficultés de mise en œuvre.

88 : Andrea Bregoli, Denise Efionayi-Mäder, Joëlle Fehlmann (2024). «Unterschiedlich unterwegs»: Mapping der (Aus)Bildung für junge Geflüchtete mit Fokus auf spezifische Integrationsförderung (IAS/KIP).

87 : Lisa Stalder, Denise Efionayi-Mäder, Didier Ruedin (2024). Evaluation des Pilotprojekts STEPS der isa – Fachstelle Migration.

86d : Dina Bader, Leonie Mugglin (2024). Wissenschaftliche Begleitung von Projekten interkultureller Begegnungen.

86f : Dina Bader, Leonie Mugglin (2024). Accompagnement scientifique de projets de rencontres interculturelles.

85 : Didier Ruedin, Dina Bader, Chloé Salathé (2023). Panorama de la diversité au sein du personnel de l'administration de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

84d : Daniel Auer, Denise Efionayi-Mäder, Joëlle Fehlmann, Mirjam Suri, Dina Bader, Giuliano Bonoli, Michael Morlok, Johanna Probst (2023). Monitoring und Evaluation des Pilotprogramms «Frühzeitige Sprachförderung».

84f : Daniel Auer, Denise Efionayi-Mäder, Joëlle Fehlmann, Mirjam Suri, Dina Bader, Giuliano Bonoli, Michael Morlok, Johanna Probst (2023). Suivi et évaluation du programme pilote « Encouragement précoce de la langue ».

83 : Rosita Fibbi, Leonie Mugglin, Andrea Bregoli, Lisa Iannello, Philippe Wanner, Didier Ruedin, Denise Efionayi-Mäder, Marta Marques (2023). « Que des locataires ! » : participation politique des résident·e·s espagnols et portugais à Genève et Neuchâtel

82 : Didier Ruedin, Dina Bader (2022). Panorama de la diversité au sein du personnel de l'administration de la Ville de Neuchâtel.



**Swiss Forum for Migration
and Population Studies**

La question des enfants et des jeunes en mobilité (EJM) en matière de protection, d'accès à l'éducation et aux opportunités socio-économiques en Afrique de l'Ouest et du Nord demeure largement sous-étudiée. Plus particulièrement, des études axées sur les facteurs et les dynamiques des changements systémiques autour des droits et des services existants, locaux, nationaux et régionaux sont nécessaires. Ces études sont essentielles pour renforcer la prise en compte et les mesures pour améliorer l'accès aux services pour ces jeunes en mobilité et de favoriser leur autonomisation. Dans ce contexte, le projet de recherche « Enfants et jeunes adultes sur les routes migratoires d'Afrique de l'Ouest et du Nord » est coordonné par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'université de Neuchâtel et mandaté par Helvetas, dans le cadre de son projet d'intervention. Il s'inscrit comme suivi académique du contexte et des d'activités d'intervention d'un consortium d'organisations internationales et s'attache à examiner ces enjeux dans cinq pays cibles : la Guinée, le Mali, le Maroc, le Niger et la Tunisie. L'équipe de recherche est constituée de spécialistes des cinq pays étudiés, apportant une diversité de points de vue et une expertise précieuse sur les contextes.

Auteurs

Jamila Berkaoui, juriste, doctorante en droits de l'homme, Université Mohamed 1er, Oujda

Fatima Zahrae Ghatous, docteure en sociologie, Institut des études africaines, Université Mohammed V, Rabat

© 2025 SFM

DOI : 10.35662/unine-sfmstudies-93

**Université de Neuchâtel, Institut SFM, Rue A.-L. Breguet 2, 2000 Neuchâtel
+41 32 718 39 20, secretariat.sfm@unine.ch, www.migration-population.ch**